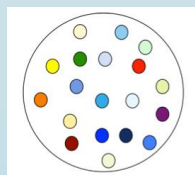
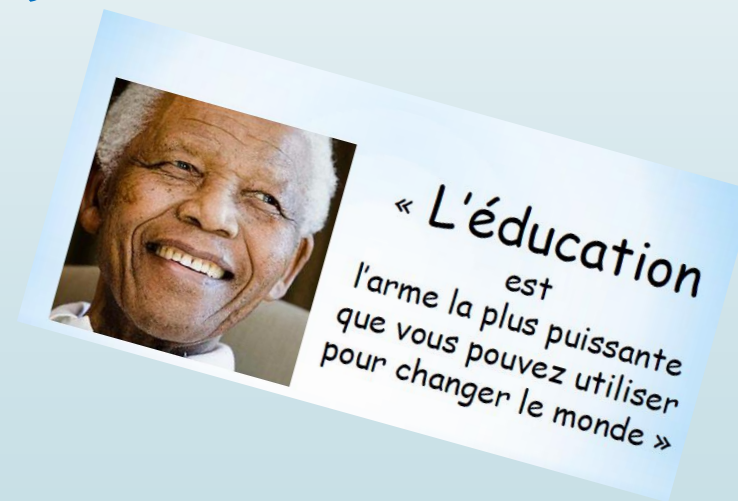


COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'APPUI ET DE SUIVI À LA SCOLARISATION

(CDA2S)

Protocole





Objectifs

- Venir en renfort de la communauté éducative dans les établissements en prévention ou en appui des équipes.
- Accompagner, soutenir et conseiller tous les personnels, élèves et familles.
- Apporter des ressources.
- Suivre des parcours d'élèves singuliers en structurant progressivement
 - l'accès aux apprentissages pour l'élève
 - la maîtrise de l'accessibilité, la compensation pour les enseignants
 - en proposant des formations en prévention et/ou remédiation
 - en suivant à chaque CDA2S la situation élève
- Assurer la sécurité des conditions d'apprentissage et préserver un climat d'établissement propice aux enseignants et élèves.

Constitution

La CDA2S est une équipe pluri catégorielle, composée de personnels issus de l'éducation nationale du 1^{er} et 2nd degré et d'établissements médicaux sociaux.

La
CDA2S

Des chefs
d'établissements

Des IEN CCPD

Des
Représentants
de l'EMAS

Des
Représentants du
Pôle école
inclusive

Autres en
fonctions des
situations
étudiées

A quel moment?

1 CDA2S
restreinte
tous les 10 jours

1 CDA2S plénière
toutes les 3
semaines

Une situation
complexe
identifiée en
circonscription

Les adaptations
pédagogiques sont
mises en place en
classe mais sont
insuffisantes

Les interventions du
RASED, la mise en place
de projets (PPRE/PAP/mise
en œuvre du PPS) ont été
envisagées avec le pôle
ressource de la
circonscription mais sont
insuffisantes

La famille a été
alertée sur les
difficultés de
l'enfant et
associée au projet

Une situation
complexe
identifiée en
établissement

Les adaptations
pédagogiques sont
mises en place en
classe mais sont
insuffisantes

La mise en place de
projets
(PPRE/PAP/mise en
œuvre du PPS) est
insuffisante

La famille a été
alertée sur les
difficultés de
l'enfant et associée
au projet

Quelle saisine ?

Toutes les adaptations pédagogiques et projets ont été mis en place, besoin de conseils éducatifs

• Saisine EMAS

Rupture de parcours pour l'élève, besoins de conseils pédagogiques

• Saisine CDA2S

CP EI / PRTSA / Autres

Observations et conseils

Étude des saisines en Commission d'Appui et de Suivi à la Scolarisation

Suivis et régulations au besoin

Calendrier des CDA2S 2022-2023

Merci de transmettre toutes les informations au moins 8 jours avant la date de la CDA2S,
à ce.iен54-nancy3@ac-nancy-metz.fr

Si la circonscription ou l'établissement ne peut transmettre suffisamment en amont,
présence de l'Inspecteur ou d'un Chef d'établissement ou leurs Représentants souhaitée
pour éclairer la CDA2S

14/09/22 – 12/10/22 – 16/11/22 – 07/12/22 – 11/01/23 – 08/02/23 – 15/03/23 – 12/04/23 –
17/05/23 – 07/06/23